

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-137

OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement, rue du 11 novembre du numéro 13 au numéro 9, à Aunay/Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay pour l'installation de 2 bâtiments modulaires

Le Maire de Les Monts d'Aunay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'entreprise MODULOBASE située 88 avenue du Général de Gaulle 92130 ISSY LES MOULINEAUX visant à implanter 2 bâtiments modulaires dans la cour de l'école élémentaire Pierre LEFEVRE ;

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre cette installation le 18 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de libérer le domaine public de tout véhicule en stationnement du n°13 au n°9 rue du 11 novembre à Aunay/Odon ;

ARRÊTE

- Article 1 -** Le 18 juillet 2022, le stationnement est interdit rue du 11 novembre à Aunay/Odon du numéro 13 au numéro 9.
- Article 2 -** La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.
- Article 3 -** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.
- Article 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 5 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise "MODULOBASE",
 - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay,
Le 12 juillet 2022

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

